



Dépassement date fin de CAE et toujours en poste..

Par **veronaa**, le **09/04/2015** à **17:46**

bonjour, voici mon "problème"..

j'ai été embauché le 8 avril 2013 en CAE pour une durée d'un an renouvelable, en avril 2014 mon employeur à renouvelé ce CAE, l'échéance était donc le 8 avril 2015, toutefois rien ne m'a été dit, on m'a promis verbalement un CDI à plusieurs reprise sans qu'aucun de mes responsables ne s'inquiète réellement de mon cas ni ne me fasse signer quoi que se soit, aujourd'hui 9 avril, puisqu'on ne m'a rien dit, je suis allé travailler normalement ,comme je le ferais demain certainement.. mais je ne sais pas ce qu'il advient de moi c'est mon premier emploi et je suis plutôt réservé j'ai peur de déranger du coup j'ai bêtement fermé mon bec mais j'ai été en panique toute la journée et je ne sais pas quoi faire, suis-je en CDI aux yeux de la loi? ont-ils la possibilité de me refaire un CDD malgré le dépassement du terme? je suis paumée et ne sais pas si je dois avertir ma direction ni comment le faire..j'ai 5 supérieurs (dont 4 directeurs) qui me foutent les jetons lol
d'avance merci pour vos réponses et suggestions!![smile4]

Par **P.M.**, le **09/04/2015** à **19:45**

Bonjour,

En 2013, il ne s'agissait normalement plus d'un CAE mais d'un CUI (CAE)...

Lorsque la relation de travail se poursuit après le terme d'un CDD, vous êtes en CDI si vous refusez d'en signer un antidaté...